

Image not found or type unknown



Droits de succession en l'absence d'héritiers directs

Par **vacherie**, le **09/03/2010** à **06:58**

Bonjour,
Un couple, marié sous le régime de la communauté se sont donnés au dernier vivant, ils n'ont pas d'enfants, l'épouse elle, a trois enfants d'un premier mariage, ils possèdent en communs une petite maison et ont chacun un compte bancaire.
Le dernier vivant vient de décédé.
Qui hérite et de quoi ?
Grand merci de votre réponse.